

De Bilt, 15 juin 2010

## Communiqué de Presse

**Grontmij N.V.**

De Holle Bilt 22  
3732 HM De Bilt  
P.O. Box 203  
3730 AE De Bilt  
The Netherlands  
T +31 30 220 79 11  
F +31 30 220 01 74  
www.grontmij.com

# Rapprochement de Grontmij et Ginger : naissance d'un leader européen du conseil en ingénierie

*Acquisition d'une base clients et d'un savoir-faire très attractifs, la France un nouveau marché domestique pour Grontmij*

Legal seat  
Grontmij N.V.  
De Holle Bilt 22  
3732 HM De Bilt  
The Netherlands  
Commercial register  
30029428

- Grontmij s'engage à acquérir 51,8% des actions Ginger et à lancer une offre publique d'achat obligatoire de 28,20 euros par action (coupon attaché) portant sur la totalité des actions en circulation de Ginger pour un montant total de 120 millions d'euros ;
- Grontmij offrira des nouveaux certificats (*depository receipts*) d'actions ordinaires représentant jusqu'à 9,99% des certificats actuellement émis sous la forme d'une offre de placement accéléré avec construction d'un carnet d'ordres (*accelerated bookbuild offering*) aux investisseurs qualifiés ;
- Grontmij procédera au placement de nouvelles actions ordinaires représentant jusqu'à 5% de son capital total émis auprès du Président et principal actionnaire de Ginger dans le cadre d'un placement privé ;
- Sur la base des résultats pour 2009 et compte tenu des coûts financiers liés à la transaction, il résulte de la transaction une augmentation du bénéfice par action de Grontmij ;
- La transaction aura pour effet une augmentation du chiffre d'affaires de Grontmij de 305 millions d'euros<sup>1</sup> ;
- Soutien total et unanime de l'Offre par le Directoire et le Conseil de surveillance de Ginger ;
- Les dirigeants de Ginger resteront présents et impliqués dans l'activité post-opération.

### Aperçu global de l'opération

Grontmij N.V. ("Grontmij") et Ginger SA ("Ginger") annoncent aujourd'hui être parvenues à un accord portant sur l'acquisition de Ginger par Grontmij, qui créera un leader européen du conseil en ingénierie.

L'opération envisagée conduira à :

- l'émergence du quatrième acteur européen du conseil en ingénierie en Europe<sup>2</sup>, affichant un chiffre d'affaires combiné de 1,1 milliard d'euros et un EBITDA (excédent brut d'exploitation) de 77 millions d'euros<sup>3</sup> (2009), générés par environ 11.000 professionnels ;
- l'émergence d'un leader européen du conseil en ingénierie avec des positions fortes sur ses marchés domestiques en Europe : Pays-Bas, France, Danemark, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Belgique et Pologne ;
- la création d'une solide position en France, l'un des principaux marchés d'ingénierie en Europe, avec une taille de marché annuelle évaluée à 10,6 milliards d'euros<sup>2</sup>, marché sur lequel Ginger est le deuxième acteur<sup>4</sup> ;

<sup>1</sup> Ginger, sur une base pro-forma 2009 incluant Coplan.

<sup>2</sup> Source: Grontmij.

<sup>3</sup> Avant coûts non récurrents de restructuration, profits d'EAI et profits issus de la cession d'EAI.

<sup>4</sup> Source: Ginger.

- l'accès pour Grontmij à la base de clients internationaux et de premier plan de Ginger, incluant les plus grandes sociétés de télécommunications, d'énergie, de transport et de construction en Europe, ainsi que des collectivités ;
- des possibilités supplémentaires de coopération grâce à l'expertise client, aux références, aux compétences et à l'expérience à l'international de Grontmij et Ginger;
- la possibilité pour Grontmij de compléter sa gamme de compétences grâce aux divisions Expertise et Télécoms de Ginger.

**Sylvo Thijsen**, Président du Directoire de Grontmij: "Nous sommes très heureux d'avoir fait l'acquisition de Ginger, partenaire qui participera pleinement à soutenir les ambitions de croissance de Grontmij. L'acquisition donne naissance à un formidable partenariat entre deux sociétés de conseil en ingénierie leaders en Europe. De longue date, Ginger a un historique solide de croissance, un positionnement de premier plan sur le marché français, une excellente base clients et des dirigeants expérimentés. En acquérant Ginger, nous confortons notre stratégie consistant à devenir, au plan européen, la société de conseil leader en gestion de projets, ingénierie et conception durable pour l'environnement naturel et construit. Grâce à l'implication totale, au savoir-faire et à l'expertise de Grontmij et de Ginger, nous sommes très confiants dans l'avenir."

**Jean-Luc Schnoebelen**, Président du Directoire de Ginger: "Nous sommes très heureux d'entrer dans une nouvelle phase de développement de notre société grâce à son acquisition par Grontmij. Grontmij et Ginger se complètent parfaitement en termes de présence géographique, de services et d'expertise. Grontmij est une société solide, leader reconnu sur le marché européen du conseil et de l'ingénierie. Grontmij soutient de manière inconditionnelle nos ambitions de croissance. Nous sommes donc impatients d'écrire l'avenir avec notre nouveau partenaire. Nous sommes convaincus que le rapprochement de Grontmij et Ginger ouvrira de nouvelles opportunités commerciales stimulantes et offre une véritable valeur ajoutée à toutes nos parties prenantes."

### **Principales caractéristiques de l'Offre publique**

Grontmij a conclu un accord avec le principal actionnaire et Président du Directoire de Ginger, M. J.L. Schnoebelen, ainsi qu'avec deux des principaux actionnaires de Ginger, ING Quoted Equity Fund et Socadif, portant sur l'acquisition des actions qu'ils détiennent dans le capital de Ginger, représentant au total 51,8% des actions en circulation de Ginger, au prix de 28,20 euros par action Ginger (coupon attaché). M. J.L. Schnoebelen réinvestira une partie du produit en numéraire par la souscription d'actions nouvelles Grontmij pour un prix qui sera établi au cours d'une procédure de placement accéléré avec construction d'un carnet d'ordres (*accelerated bookbuild*) (voir section "Financement de l'Offre"). Le nombre d'actions que M. J.L. Schnoebelen a accepté de souscrire dépendra du prix de souscription établi au travers de la procédure de placement accéléré et devrait être proche ou égal (mais pas supérieur) à 5% du capital actuel de Grontmij. M. J.L. Schnoebelen a accepté un engagement de conservation (lock-up) de ses titres Grontmij expirant au minimum 180 jours après l'émission des nouvelles actions.

Conformément à la réglementation Française relative aux offres publiques, Grontmij lancera une offre publique d'achat obligatoire en numéraire portant sur la totalité des

---

<sup>5</sup> Sur la base d'une dette nette de 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

<sup>6</sup> Exclusion faite du chiffre d'affaires COPLAN pour 2009 d'environ 35 millions d'euros.

<sup>7</sup> Source: Ginger.

actions restantes en circulation composant le capital social de Ginger au prix de 28,20 euros (coupon attaché) par action Ginger (le "Prix de l'Offre Publique").

Le Prix de l'Offre Publique représente :

- une prime de 67,4% par rapport au cours de clôture de l'action Ginger de 16,85 euros au 14 juin 2010 ;
- une prime de 74,4% par rapport au cours moyen de l'action Ginger pondéré par le volume de 16,18 euros pour le mois clos le 14 juin 2010 ;
- une prime de 51,6% par rapport au cours le plus élevé de l'action Ginger au cours des douze derniers mois de 18,60 euros pour la période close le 14 juin 2010 ;
- un multiple EV/EBIT<sup>5</sup> implicite de 8,2x sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2009 ; et
- un multiple EV/EBITDA<sup>5</sup> implicite de 6,2x sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2009.

L'offre est coupon attaché, c'est-à-dire incluant tout dividende qui serait annoncé et payable au titre de l'exercice social 2009. Si la période d'offre devait commencer ou se clôturer après le paiement de tout dividende, le Prix de l'Offre Publique par action sera réduit d'un montant égal au montant du dividende par action déjà payé.

A la suite de la réalisation de l'acquisition de 51,8% des actions de Ginger, Grontmij consolidera Ginger par intégration globale dans ses comptes.

### **Une vision commune**

Grontmij et Ginger croient profondément aux éléments qui constituent la clé du succès dans le secteur du conseil en ingénierie internationale : développer un portefeuille unique de compétences techniques et de gestion de projets au sein d'une même et unique société. Fortes de leurs ingénieurs, concepteurs et consultants, l'objectif de Grontmij et Ginger est de répondre à l'ensemble des besoins de leurs clients, comme l'aménagement et la conception, les projets clés en mains, les projets d'évaluations et la gestion du cycle de vie des actifs.

### **Évolution du marché**

Sur le marché européen, les branches d'activité de Grontmij bénéficient de facteurs comme le changement climatique, la croissance démographique, l'urbanisation et le développement de l'Union européenne. De plus, des tendances importantes du marché ont été identifiées telles que l'augmentation des appels d'offres internationaux complexes et des liens avec les fournisseurs privilégiés. Au travers de l'acquisition de Ginger, Grontmij espère bénéficier de ces tendances en offrant à ses clients une plateforme pan-européenne et en renforçant sa position au cœur de la zone économique européenne la plus importante.

### **L'acquisition de Ginger sert la stratégie de Grontmij**

La stratégie 2010 – 2015 de Grontmij cible trois domaines : (i) Ventes croisées (ii) Excellence opérationnelle et (iii) Acquisitions ciblées.

#### *Ventes croisées*

Le rapprochement de Grontmij et Ginger permettra aux deux parties de bénéficier d'un effet de levier supplémentaire de coopération grâce à l'expertise client, aux références, aux compétences et à l'expérience à l'international. À cet égard, le marché français du conseil en ingénierie, affichant des ventes annuelles estimées à 10,6 milliards d'euros,

représente l'un des principaux marchés européens et aussi l'un des plus sophistiqués.

De plus, la qualité très élevée de la base clients de Ginger, comprenant notamment le gouvernement français et des sociétés multinationales (européennes) actives dans le secteur de la construction, de l'énergie, du transport et de l'environnement, offre à Grontmij des opportunités de vente croisée de ses services complémentaires (comme les projets relatifs à l'eau ou l'énergie, le Transport & la Mobilité) aux clients de Ginger. Au même moment, Grontmij introduira dans sa base clients les services classiques aux clients de Ginger, tels que les services d'Audits & Certifications (activité qui est aussi actuellement conduite par Grontmij en Allemagne et aux Pays-bas) et les services de Télécommunications (réseau).

#### *Excellence opérationnelle*

Sur le plan opérationnel, l'opération offre la possibilité de créer des plateformes partagées ICT et des modèles de risques partagés, et d'optimiser les taux d'utilisation de la main-d'œuvre combinée. Grâce aux importantes complémentarités existantes entre la couverture géographique de Grontmij et celle de Ginger, les deux parties anticipent un processus d'intégration efficace et en douceur. À moyen terme, Grontmij prévoit aussi d'optimiser le réseau de Ginger, composé à ce jour de 139 bureaux en France, y compris 14 bureaux régionaux.

#### *Acquisitions ciblées*

Dans le cadre de sa stratégie, Grontmij cible des acquisitions compatibles avec ses divisions et ses zones géographiques. De plus, les acquisitions permettant d'ajouter de nouvelles compétences ou technologies clés ou de nouveaux groupes de clients, sont étudiées à condition de pouvoir renforcer la position de marché de Grontmij. Au regard de ces critères, Grontmij estime que Ginger constitue une opportunité unique d'acquisition de taille assez importante que le contexte actuel peut offrir.

### **Ginger : un portefeuille d'activités attrayant**

#### *Ingénierie*

La division Ingénierie de Ginger (chiffre d'affaires 2009 de 66,6 millions d'euros<sup>6</sup> ; marge EBIT (résultat d'exploitation) de 5,8%) vient utilement compléter l'activité existante de Grontmij. S'agissant de cette division, l'activité Ingénierie de construction et l'activité Ingénierie de l'environnement de Ginger sont complémentaires des activités d'Aménagement & Conception et Eau & Energie de Grontmij et seront des facteurs importants de croissance pour le groupe. D'autant plus que les activités de Ginger au sein de cette branche comprennent également des positions intéressantes en Europe de l'Est, ce qui a été récemment renforcé par l'acquisition de COPLAN (chiffre d'affaires 2009 d'environ 35 millions d'euros).

#### *Expertise*

S'agissant de sa division Expertise, Ginger arrive en tête du marché français<sup>7</sup> ce qui permettra de toute évidence d'offrir au groupe un savoir-faire et des compétences de grande valeur. La division Expertise (audits et certifications) (chiffre d'affaires 2009 de 95,9 millions d'euros avec une marge EBIT de 8,8%) présente un intérêt majeur car elle fait partie intégrante du marché français des ouvrages de construction. La branche Expertise vient consolider le rapprochement de Grontmij et Ginger grâce au savoir-faire (et à des bases de données d'audits uniques) de cette division sur, par exemple, les performances matérielles, un des éléments clés de la gestion du cycle de vie des actifs. Même si Grontmij a développé cette activité au sein de son propre réseau, la contribution de Ginger à cet égard représente un grand pas en avant. D'autant plus que les services géotechniques de Ginger offrent à Grontmij un savoir-faire et des

compétences de grande valeur pouvant être appliqués rapidement à son activité Transport & Mobilité.

#### *Télécoms*

La division Télécoms (chiffre d'affaires 2009 de 99,3 millions d'euros ; EBIT de 5,3%) autorise diverses stratégies. Elle permet de construire une plateforme pour le marché croissant des infrastructures d'énergie en utilisant les activités de réseau de données de Grontmij. Grontmij souhaite encore renforcer sa position sur les réseaux électriques, les réseaux Internet haut débit et l'énergie, ainsi que sur le segment de l'énergie éolienne et solaire, en utilisant son savoir-faire et son expertise dans cette activité. Les activités dans le reste du monde (environ 80% du chiffre d'affaires Télécoms) sont destinées principalement à de grosses sociétés françaises de premier rang.

#### **Gouvernance**

Il est prévu que M. J.L. Schnoebelen reste Directeur Général de Ginger jusqu'au 30 juin 2012. A la prochaine Assemblée générale de Ginger M. F.L.V. Meysman, M. S. Thijsen, M. M. Zuydam et M. J. Bosschem respectivement Président du Conseil de surveillance, Président du Directoire, Directeur financier et *country manager* pour la Belgique de Grontmij, seront désignés en vue de leur nomination comme membre du Conseil d'Administration de Ginger. Avec M. J.L. Schnoebelen et trois membres actuels du Conseil de Surveillance de Ginger, ils formeront le conseil d'administration de Ginger. Les parties ont convenu d'une liste de décisions qui requerront l'approbation du Conseil d'administration. En cas de vote à parité, le Président du Conseil d'administration, M. S. Thijsen aura une voix prépondérante.

Le Conseil de surveillance de Grontmij a l'intention de désigner M. P. Montagner, Président du Conseil de Surveillance de Ginger, en vue de sa nomination au Conseil de surveillance de Grontmij.

#### *Direction et ressources humaines*

L'actuel direction de Ginger a indiqué soutenir la transaction et s'engage à rester. Grontmij n'a aucune activité significative en France et l'opération ne devrait dès lors donner lieu à aucun licenciement.

#### **Financement de l'Offre**

La contrepartie en numéraire de l'Offre est de 120 millions d'euros, sur la base de 100 % d'acceptations. En outre, Grontmij assumera la totalité des lignes de crédit à court et à long terme de Ginger, actuellement estimée à 35 millions d'euros.

#### *Financement par la dette*

Grontmij a levé auprès de ses banques partenaires, ING, The Royal Bank of Scotland et Nordea, les fonds nécessaires au financement du prix d'acquisition de Ginger et des coûts liés à l'opération. Grontmij a récemment finalisé une ligne de crédit de 140 millions d'euros qui sera modifié pour inclure le financement de l'acquisition. Le financement par la dette comprendra un emprunt à terme de 120 millions d'euros arrivant à maturité en même temps que la ligne de crédit existante (mai 2013), ainsi qu'un crédit relais qui sera repayé au moyen du produit de l'émission de titre de capital. Chacun des crédits sera fourni aux mêmes conditions que la ligne de crédit existante et couvriront les variations saisonnières du besoin en fond de roulement et les coûts d'acquisitions.

#### *Offre de placement accéléré avec construction d'un carnet d'ordres*

En plus du financement par la dette, Grontmij a l'intention de financer une partie de l'acquisition par l'offre de certificats (*depository receipts*) d'action ordinaire. Grontmij offrira des certificats (*depository receipts*) d'action ordinaire représentant jusqu'à 9,99 % des

certificats actuellement émis (compte tenu de l'annonce récente de versement d'un dividende en action), ce qui équivalait à 1,785,080 certificats (*depository receipts*) d'action ordinaire.

Les nouveaux certificats (*depository receipts*) d'actions ordinaires seront offerts, sans droit préférentiel de souscription, sous réserve des exemptions applicables aux investisseurs institutionnels et autres investisseurs qualifiés aux Pays-Bas et dans certains autres pays.

Grontmij a nommé ING et The Royal Bank of Scotland en tant que Co-coordonateurs Globaux (*Joint Global Coordinators*) et Co-teneurs de Livres (*Joint Bookrunners*) dans le cadre de l'offre de placement accéléré avec construction d'un carnet d'ordres. Aucun prospectus ne sera publié en lien avec l'offre de placement accéléré avec construction d'un carnet d'ordres.

Les carnets d'ordres dans le cadre du placement accéléré ouvriront avec effet immédiat et la clôture des carnets d'ordres est prévue à 17h30 CET, sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée. Le prix d'émission et le nombre final de certificats (*depository receipts*) d'action ordinaire seront déterminés au vu du résultat du placement accéléré et seront annoncés à l'issue au travers d'un communiqué de presse.

Une demande d'admission à la cotation et aux négociations des nouveaux certificats (*depository receipts*) sur Euronext Amsterdam by NYSE Euronext sera faite. Actuellement, il est prévu que le règlement et la livraison interviendront trois jours de bourse après l'allocation (qui intervient immédiatement après la clôture des carnets d'ordres), le 18 juin 2010. Les nouveaux certificats (*depository receipts*) auront le même rang (*pari passu*) à tous égards que les *depository receipts* actuellement en circulation.

En supposant que l'offre soit menée à bien, la Société s'est engagée auprès des Co-teneurs de Livres (*Joint Bookrunners*) à n'émettre aucun autre certificat (*depository receipt*) d'action ordinaire pendant une période de 180 jours, sous réserve des exceptions habituelles pour une offre de cette nature.

#### *Placement privé*

Enfin, Grontmij et M. J.L. Schnoebelen ont convenu que des actions nouvelles Grontmij, jusqu'à 5% de son capital total émis, seront placées auprès de M. J.L. Schnoebelen au travers d'un placement privé. Grontmij préparera un prospectus relatif à la demande d'admission à la cotation et aux négociations sur NYSE Euronext Amsterdam des actions placées auprès de M. J.L. Schnoebelen et des certificats d'action qui seront négociables à l'occasion de l'échange. Il est actuellement envisagé que la demande sera faite dans les 90 jours suivant l'émission des actions. M. J.L. Schnoebelen a accepté un engagement de conservation (*lock-up*) d'au minimum 180 jours

#### **Procédure et échéancier indicatif de l'Offre**

The Royal Bank of Scotland agissant comme établissement présentateur déposera prochainement une offre publique simplifiée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La Note d'Information, relative à l'offre publique obligatoire portant sur le reste du capital de Ginger, devrait être publiée et l'Offre devrait être lancée au mois de juillet 2010 pour une période de 10 jours de bourse. Conformément aux articles 237-14 et suivants du Règlement Général de l'AMF, dans l'hypothèse où les actions non présentées par les actionnaires minoritaires de Ginger ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Ginger, Grontmij a l'intention de mettre en œuvre une procédure de

retrait obligatoire des actions Ginger qu'elle ne détient pas encore. À cette fin et conformément à l'article 261-1 du Règlement Général de l'AMF, le 14 juin 2010, Ginger a désigné un expert indépendant aux fins d'émettre un avis sur les conditions et modalités financières de l'Offre, suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire. Sur remise de l'attestation d'équité de l'expert indépendant, le Conseil de surveillance de Ginger décidera de la recommandation de l'Offre.

#### **Autre**

Grontmij progresse de manière satisfaisante quant à son programme de cession d'activités non stratégiques. Grontmij est à un stade avancé de discussion avec des acquéreurs potentiels pour nombre d'activités et d'actifs, en ce inclus Kontrola.

#### **Conférence téléphonique Analystes / Investisseurs**

Aujourd'hui, à 10 heures CET/9 heures GMT, Grontmij a animé une présentation destinées aux analystes.

#### **Assemblée générale de Ginger**

Le mercredi 16 juin 2010, Ginger tiendra son Assemblée générale annuelle des actionnaires lors de laquelle elle informera ses actionnaires de l'opération proposée.

#### **Complément d'information**

Les informations contenues dans ce communiqué ne sont pas exhaustives. Il est fait expressément référence à la Note d'Information pour plus d'informations, qui devrait être publiée au mois de juillet 2010. Les documents d'offre complets, en conformité avec le droit français, seront remis avec les informations détaillées supplémentaires de l'offre, à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Il est vivement conseillé aux actionnaires et autres investisseurs de lire avec le plus grand soin tous les documents concernant l'offre au public avant de prendre une décision à ce titre.

#### **Conseils**

Rabo Securities et The Royal Bank of Scotland agissent comme conseils M&A de Grontmij. ING et The Royal Bank of Scotland agissent comme Co-coordonateurs Globaux (*Joint Global Coordinators*) et Co-teneurs de Livres (*Joint Bookrunners*) pour l'offre en capital. ING, Nordea et The Royal Bank of Scotland sont mandatés comme *lead arrangers* pour le financement par endettement.

Baycap agit comme conseil M&A de Ginger.

#### **Demandes d'informations**

Grontmij N.V., Suzan van Nieuwkuyk, Relations Investisseurs +31 30 220 75 39  
Grontmij N.V., Arnold Drijver, Média, : + 31 30 220 75 48

Ginger S.A., Katy Montecatine, Relations Investisseurs, : + 33 1 56 69 19 33  
Ginger S.A., Jacky Gerard, Membre du Directoire: + 33 1 56 69 19 34

#### **Description de Grontmij**

Grontmij est une société leader dans le secteur de la gestion, de l'ingénierie et de la conception durable, qui est présente sur les marchés en croissance de l'eau, de l'énergie, du transport et de la conception et l'aménagement durables. Au cœur de son activité se trouve le principe de durabilité par la conception, qui représente une des principales propositions de valeur à ses clients. Grontmij est société leader de la conception et la gestion de projets en Europe avec plus de 150 bureaux en Europe et 20 autres bureaux dans le monde. Les effectifs mondiaux de Grontmij comptent 8 000 professionnels.

### Description de Ginger

Ginger est l'un des groupes français majeurs dans le secteur de l'aménagement de l'environnement. Il dispose d'une large gamme de compétences en matière de gestion du cycle de vie des actifs, d'études d'expertise et d'ingénierie et de construction 'clés en mains'.

Ginger a été établie autour d'un concept innovant: rassembler un groupe ayant des compétences techniques, scientifiques et de gestion de projet hors pair. Le résultat étant qu'avec plus de 2.600 professionnels à fin décembre 2009, le groupe est en mesure de répondre à tous les besoins de ses clients.

====

Ce communiqué de presse est divulgué à des fins d'information seulement et ne constitue pas, et ne peut être interprété comme constituant, une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de certificats (*depository receipts*) d'actions ordinaires dans le capital social de Grontmij N.V. (l'**Emetteur** ; et lesdits titres sont les **Titres**) aux Etats Unis ou dans toute autre juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illicite avant l'enregistrement, une exemption d'enregistrement ou une qualification au titre des lois régissant les titres dans la juridiction concernée, et, la distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être soumise à des restrictions similaires. Les personnes se trouvant en possession de ce communiqué doivent s'informer sur l'application de telles restrictions et les observer le cas échéant. Le non respect de ces restrictions pourra constituer une violation du droit applicable aux titres dans les juridictions concernées.

INTERDICTION DE DIVULGATION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, DANS OU VERS LES ETATS UNIS, L'AUSTRALIE, LE CANADA, LE JAPON OU TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIVULGATION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT PROHIBÉE PAR LA LOI.

Les Titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés dans le cadre de la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières (*US Securities Act of 1933*), telle que modifiée (la **Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières**) et ne sont ni offerts ni vendus aux Etats Unis. Il n'y aura aucune offre publique des Titres aux Etats-Unis.

Les Titres seront offerts uniquement aux investisseurs qualifiés au sens de l'Article 2(1)(e) de la Directive Prospectus (2003/71/CE). Chaque investisseur sera aussi réputé avoir déclaré et convenu que tous les Titres qu'il acquiert dans le cadre de l'offre n'ont pas été acquis pour le compte de personnes autres que des investisseurs qualifiés.

Ce document est distribué et destiné uniquement aux personnes qui : (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni et auxquelles il peut être régulièrement distribué ; ou (ii) sont des '*investment professionals*' (c'est-à-dire des personnes qui sont des professionnels en matière d'investissement) au sens de l'Article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'**Ordonnance**) ; ou (iii) entités à valeur nette élevée (*high net worth entities*), et autres personnes auxquelles ce document peut être régulièrement communiqué, au sens de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant ensemble dénommés les "Personnes Concernées"). Les Titres sont seulement mis à la disposition de, et tout(e) invitation, offre ou engagement de souscrire, acheter ou acquérir de toute autre manière les Titres sera réalisé seulement avec des Personnes Concernées. Une personne qui n'est pas

qualifiée de Personne Concernée ne doit pas agir sur le fondement de, ou se fonder sur, ce document ou l'une de ses dispositions.

L'offre publique d'achat obligatoire portant sur les actions composant le capital de Ginger S.A. (l'**Offre**) sera faite exclusivement en France. L'Offre ne sera pas enregistrée ou agréée en dehors de la France et aucune démarche ne sera faite en vue de son enregistrement ou agrément à l'étranger. Ce communiqué et les autres documents de l'Offre ne constituent pas une offre d'achat ou de vente de titres négociables ni la sollicitation de l'offre dans un autre pays où une telle offre ou sollicitation serait interdite par la loi ou à une personne à laquelle cette offre ou sollicitation ne pourrait être valablement faite. Les actionnaires de Ginger en dehors de la France peuvent seulement participer à l'Offre si cela est permis par le droit local auquel ils sont soumis. Toute participation à l'Offre et la distribution de ce communiqué de presse peuvent être soumises à des restrictions applicables conformément au droit en vigueur dans les pays concernés en dehors de la France. L'Offre ne sera pas faite aux personnes soumises à ces restrictions, de manière directe ou indirecte, et ne peut en aucun cas être acceptée dans un pays où l'Offre serait soumise à de telles restrictions. En conséquence, les personnes se trouvant en possession de ce communiqué et des autres documents concernant l'Offre doivent obtenir les informations pertinentes sur les éventuelles restrictions locales applicables et s'y conformer. Le respect de ces restrictions pourra constituer une violation des lois et règlements applicables aux titres et/ou aux bourses dans l'un de ces pays. Grontmij et Ginger rejettent toute responsabilité en cas de violation par une personne des règles et restrictions locales qui lui sont applicables.

S'agissant du cas particulier des Etats Unis, il est stipulé que l'Offre ne sera pas faite, directement ou indirectement, aux Etats Unis d'Amérique ou par voie de services postaux ou tout autre moyen ou outil (y compris, par fax, téléphone ou email) de communication concernant l'échange de titres entre les Etats Unis d'Amérique ou entre d'autres Etats ou par une bourse ou un système de négociation des Etats Unis d'Amérique ou à des personnes résidant aux Etats Unis d'Amérique ou aux "personnes américaines" (tel que ce terme est défini par la *Regulation S* de la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières (*US Securities Act of 1933*)), telle que modifiée). Aucune acceptation de l'Offre ne peut provenir des Etats Unis d'Amérique. Toute acceptation de l'Offre supposée résulter d'une violation de ces restrictions sera réputée nulle et non avenue. Aucune copie de ce communiqué ou de tout autre document concernant l'Offre ne peut être envoyée, communiquée, distribuée ou remise directement ou indirectement aux Etats Unis d'Amérique d'une manière contraire aux conditions autorisées par les lois et règlements des Etats Unis d'Amérique. Chaque actionnaire de Ginger qui apportera ses actions Ginger à l'Offre sera considéré comme ayant déclaré ne pas être une personne résidant aux Etats Unis d'Amérique et ne pas être une "personne américaine" (tel que ce terme est défini par la *Regulation S* de la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières (*US Securities Act of 1933*)) et ne pas émettre l'ordre de participer à l'Offre à partir des Etats Unis d'Amérique. Pour les besoins du présent paragraphe, "Etats Unis d'Amérique" désigne les Etats Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions, l'un quelconque de ces Etats et le District de Columbia.

ING Bank N.V. ("ING") et The Royal Bank of Scotland (les "Co-Teneurs de Livre") agissent, en relation avec l'offre de placement accéléré avec construction d'un carnet d'ordres (*accelerated bookbuild offering*), exclusivement pour le compte de Grontmij et pour personne d'autre et n'assumeront aucune obligation ou responsabilité à l'égard de quiconque autre que Grontmij au titre de la protection offerte aux clients des Co-Teneurs de Livre ou pour fournir des avis en relation avec l'offre de placement accéléré avec construction d'un carnet d'ordres ou toute transaction ou accord dont il est fait référence dans le présent document. Le paiement pour, l'émission des et la livraison des certificats

d'actions ordinaires est soumise à la condition que la convention de placement (*placement agreement*) conclut par Grontmij et les Co-Teneurs de Livre devienne inconditionnelle et que cette convention ne soit pas résolu en application des termes de ce dernier.

En cas de divergence entre la version en anglais et la version en néerlandais et/ou en français du communiqué de presse, la version en anglais prévaut.

<b>Ginger</b>			
<i>En millions d'euros</i>			
<b>Compte de résultat</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Chiffre d'affaires nets	266.4	283.2	269.5
EBITDA	19.0	20.6	20.6
EBIT	13.8	15.3	15.6
Résultat net	6.7	8.3	10.2
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>7.1%</i>	<i>7.3%</i>	<i>7.6%</i>
<i>Marge d'EBIT</i>	<i>5.2%</i>	<i>5.4%</i>	<i>5.8%</i>
<i>Marge net</i>	<i>2.5%</i>	<i>2.9%</i>	<i>3.8%</i>
<b>Eléments de bilan clés</b>			
Immobilisations corporelles	17.1	16.7	14.9
Créances clients et autres débiteurs	120.2	125.0	108.5
Stocks et travaux en cours	5.7	6.7	5.5
Total de l'actif	192.9	200.1	196.9
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	99.3	102.0	98.7
Emprunts et dettes financières	42.0	40.0	33.3

**Information:**

Suzan van Nieuwkuyk, Director Investor Relations Grontmij, T +31 30 220 75 39  
 Arnold Drijver, Director Corporate Communication Grontmij, T +31 30 220 75 48

Katy Montecatine, Investor Relations Ginger, T + 33 (0)1 56 69 19 33  
 Jacky Gerard, waarnemend CEO Ginger, T + 33 (0)1 56 69 19 34

[www.grontmij.com](http://www.grontmij.com)  
[www.gingergroupe.com](http://www.gingergroupe.com)

**GRONT**  
**LISTED**  
**NYSE**  
**EURONEXT**

CM10-025 FR